

# LE MONDE DU TRAVAIL ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**CONTRIBUTION DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)  
À LA 19<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS  
UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)  
DU 11 AU 22 NOVEMBRE 2013 – VARSOVIE (POLOGNE)**

**L**es Nations Unies se réunissent pour la 19<sup>e</sup> Conférence des Parties alors que le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat des Nations Unies (GIEC) vient de publier les plus récentes preuves de l'influence humaine sur le système climatique planétaire. Chacune des dernières décennies a été successivement plus chaude que la précédente sur la surface de la Terre depuis 1850. Les concentrations de dioxyde de carbone (C<sub>2</sub>), méthane et oxyde nitrique ont augmenté à des niveaux sans précédent au moins pendant les 800.000 dernières années.

Nous n'avons jamais eu autant besoin de leadership de la part des gouvernements pour s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre.

L'une des analyses la plus parlante dans le rapport onusien indique que nous avons déjà brûlé plus de la moitié des émissions de carbone que nous pouvions utiliser de façon « sûre » – c'est-à-dire, pour garder l'augmentation des températures sous la barre des 2°C en dessous des températures préindustrielles. En quelques mots, cela veut dire que nous avons émis 545 mille milliards de tonnes de gaz à effet de serre du charbon, du pétrole et du gaz depuis 1860, et que nous pouvons aller au-delà

de mille milliards de tonnes sans entrer dans un territoire dangereux. Ceci est un défi direct aux compagnies et gouvernements qui contrôlent des combustibles fossiles, dont les réserves connues sont d'au moins cinq fois ces quantités.

Le mouvement syndical a soutenu la CCNUCC, convaincu qu'il s'agit du lieu approprié pour élaborer un accord juste, ambitieux et juridiquement contraignant sur le climat. Or le temps pour ce faire s'épuise.

La communauté internationale ne peut se permettre un décompte sans fin des victimes des phénomènes météorologiques extrêmes ou du changement lent de nos écosystèmes. Chacun d'entre eux a un coût trop élevé en termes d'emplois, de moyens d'existence et de vies.

Avec la crise globale, le ralentissement économique et le développement du chômage, nos dirigeants pourraient croire que ce n'est pas le bon moment pour une action forte sur le changement climatique. Les syndicats ne cautionnent pas cette approche. Nous avons besoin que nos dirigeants se remobilisent et répondent au défi climatique en même temps qu'ils s'attaquent aux priorités sociales.

Le fait que nous discutons ici d'un accord post-2020 ne veut en aucune façon justifier le report de l'action climatique jusqu'alors. Les gouvernements doivent sans délai se montrer plus ambitieux dans leurs engagements.

## **2015 : UN ACCORD JUSTE, AMBITIEUX ET JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT**

Un accord rénové est nécessaire en 2015. Il doit assurer la stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche une interférence humaine dans le système climatique. Il doit permettre de limiter l'augmentation des températures moyennes à 2°C, ou idéalement 1.5°C si possible.

Cet accord doit inclure des objectifs, des engagements et des actions dans un cadre offrant un soutien suffisant aux pays à faible capacité, et garantir un soutien suffisant pour traiter les conséquences du changement climatique. Il devrait également développer des règles strictes, notamment en termes de reddition de compte et de conformité.

Il ne s'agit pas de négocier un nouveau régime pour réguler le climat, mais de compléter et renforcer la structure mise en place par la CCNUCC.

Un cadre rénové pour l'action climatique devra être renseigné par la science, basé sur l'équité, avoir un effet réel sur l'environnement et garantir une large participation de tous les pays, dans le respect de leurs responsabilités

et capacités différentes. Il devra éclairer sur (1) les objectifs de réduction des émissions, (2) l'adaptation, (3) le soutien (financier, technologique et humain), (4) l'engagement des pays envers une Transition Juste et (5) des règles communes. Les syndicats demandent :

- Un système global qui assure une forte probabilité de maintenir la hausse des températures moyennes en dessous de 2°C, ou 1.5°C si possible par rapport aux températures préindustrielles.
- Les pays développés doivent se montrer plus ambitieux dans leurs objectifs de réduction d'émissions et aller au-delà de la réduction de 25-40% par rapport aux émissions de 1990, qui était nécessaire pour 2020. Nous les appelons aussi à prendre l'initiative d'assumer des engagements pour l'année 2050, de façon à s'aligner avec les recommandations du Quatrième Rapport du GIEC, ainsi que du Cinquième Rapport qui sera bientôt publié.
- Même si l'entrée en vigueur du prochain accord ne se fera qu'en 2020, les gouvernements doivent faire preuve d'ambition en matière de politiques et plans visant à atténuer les effets climatiques dans tous les secteurs possibles et à tous les niveaux parti-

ciels : local, national, régional, international et mondial)

- Les politiques de protection sociale (garantie des revenus, assurance chômage, prestations liées à l'enfance et à la maternité, les soins de santé et les retraites) jouent un rôle fondamental pour assurer la pérennité des politiques d'adaptation. Ceci doit être reflété dans le prochain accord.
- Les pays développés, en accord avec les engagements qu'ils ont déjà pris, doivent mobiliser l'échelle de financement nécessaire pour faire face aux conséquences du changement climatique et aider les pays en développement à muter vers des voies de développement à faible niveau d'émission.
- Transition Juste : Un nouvel accord des Nations Unies doit honorer l'engagement pris par les Parties lors de la COP17 sur l'importance d'assurer une « transition juste qui créera du travail décent et des emplois de qualité dans la transition vers une société à faibles émissions et résiliente au climat ». Un message fort doit être envoyé aux travailleurs sur l'engagement des gouvernements de s'attaquer au changement climatique d'une façon socialement juste.

## **1. RÉDUCTION D'ÉMISSIONS**

Les syndicats demandent un système global qui assure une forte probabilité de maintenir la hausse des températures moyennes en dessous de 2°C, ou 1.5°C si possible par rapport aux températures préindustrielles. Cela nécessitera des objectifs intermédiaires, engagements et actions pour les atteindre. Suite à l'engagement de toutes les Parties à la Convention de réduire les émissions, les syndicats croient que le moment est venu pour tous les pays de prendre des engagements et des mesures visant à atténuer les effets climatiques, dans un cadre multilatéral accepté, ambitieux et équitable. Les pays développés devraient accroître leurs objectifs, et aller au-delà de la réduction de 25-40% par rapport aux émissions de 1990 qui était nécessaire pour 2020. Les principaux émetteurs des pays développés et les pays ayant dépassé un certain seuil de développement devraient prendre des engagements et mesures pour s'écarter des trajectoires d'émissions anticipées.

Depuis 2007, la CSI soutient un objectif de réduction de l'ordre de 85% des émissions de GES d'ici 2050, en

accord avec le scénario du 4<sup>e</sup> rapport du GIEC cherchant à maintenir l'augmentation des températures moyennes globales en dessous de 2°C. Le mouvement syndical reverra cet objectif à la lumière des conclusions du 5<sup>e</sup> rapport du GIEC pour le même scénario de températures.

Dans le but de lier la politique climatique aux cycles politiques, des engagements devraient être présentés dans un calendrier étalé sur plusieurs années, par exemple 2025 (un chiffre précis), 2030 (fourchette resserrée), 2035 (niveau indicatif) et 2050 (un but).

**A la COP 19** Nous avons besoin d'un processus qui définisse les règles avec lesquelles les gouvernements estimeront leurs contributions sur la base de la science et l'équité. Des projets d'engagements pourraient être présentés en 2014, lors du Sommet des Chefs d'Etat convoqué par le SG des Nations Unies.

Une revue périodique de la mise en œuvre des engagements et de la justesse des efforts conjugués, basée sur

la science et l'équité, sera nécessaire, aux côtés d'une analyse poussée de l'importance du soutien apporté.

Un système solide de réduction des émissions doit être défini en parallèle, avec une stratégie responsable pour transformer et développer des industries propres, renforçant les capacités des travailleurs pour accéder aux emplois créés en leur sein, et en les soutenant, avec leurs familles, dans la transition (voir sous Transition juste dans l'accord 2015). A cet égard, les engagements de réduction des émissions pourraient être complétés par des politiques publiques donnant une visibilité publique plus large et un parfum positif à l'action pour le climat, qui pourraient inclure des engagements sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'intégration du coût climatique dans les appels d'offres, l'investissement dans la gestion durable de l'eau et la terre, la planification urbaine, entre autres).

Cependant, il est clair que ceci ne sera jamais suffisant si nous ne modifions pas nos modes de consommation.

## 2. ADAPTATION

la CCNUCC a récemment établi un certain nombre d'instances pour traiter de l'adaptation. Cela étant dit, il est important de s'assurer que les engagements pour l'adaptation soient largement repris dans le futur accord. Un engagement de toutes les Parties (pour certaines, conditionné au soutien apporté) de documenter leurs efforts à conduire des politiques d'adaptation inclusives (par conséquent sensibles à la dimension du genre, centrées sur les groupes vulnérables, dont les travailleurs et les populations rurales), sera un facteur clé. Plus profondément, le futur travail sur l'adaptation doit s'assurer d'un lien entre les politiques d'adaptation et le renforcement des systèmes de protection sociale et des services publics, aux niveaux national et local.

La garantie des revenus, de l'assurance chômage, la protection infantile et de la maternité, les soins de santé et les retraites, y compris pour les personnes handicapées, ont un potentiel réel pour garantir la durabilité des moyens d'existence des communautés pouvant être menacées par le changement climatique, et qui aujourd'hui font face à ces risques avec peu ou pas de protection. Alors qu'il existe un consensus clair dans les agences des Nations Unies et les acteurs de l'adaptation sur le potentiel des systèmes de protection sociale pour affronter la vulnérabilité au changement climatique, cela doit encore se traduire au niveau politique.

## 3. SOUTIEN (FINANCEMENT POUR LE CLIMAT, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES)

Le mouvement syndical international est vaincu qu'à moins que le financement pour le climat soit disponible sur le long terme, les promesses et plans pour atteindre un monde bas-carbone et résilient au

climat, resteront lettres mortes. En accord avec les engagements pris auparavant, les pays développés doivent mobiliser l'échelle de financement nécessaire pour faire face aux conséquences du changement climatique et aider les pays en développement à muter vers des voies de développement à faible niveau d'émission.

Le « Fonds vert pour le climat » (FVC) peut jouer un rôle majeur dans le financement de l'adaptation, et réviser à la hausse les investissements bas-carbone, pourvu qu'il offre une forte gouvernance où les parties prenantes de la société civile, y compris les syndicats, peuvent faire entendre leurs propositions et inquiétudes à toutes les étapes du processus décisionnel (du Conseil d'administration aux projets de terrain), où de solides protections sociales et environnementales (y compris les normes de l'OIT) sont développées, et plus important, des fonds suffisants sont fournis pour entreprendre ses tâches.

Le lancement du FVC requiert de nouvelles garanties sur le financement à court terme, et un plan de travail rapide sur la mobilisation des ressources où les sources publiques sont détaillées, y compris les sources innovantes comme la taxation des transactions financières.

L'accélération du transfert technologique est fondamentale pour faire avancer la transformation de nos économies. Les pays développés doivent assurer les moyens de le rendre réel. Le transfert technologique doit s'organiser en tenant compte des circonstances nationales, des besoins en formation professionnelle et en renforcement des capacités.

**A la COP 19 Avec les travaux du Fond vert pour le climat avançant en parallèle aux négociations sur le climat, le mouvement syndical soulignera l'importance d'adopter des clauses fortes concernant le droit du travail et les conditions de travail parmi les « sauvegardes sociales » discutées dans le cadre du FVC. Celles-ci ont été pour l'instant ignorées dans le projet soumis par le Secrétariat lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du fond et seront désormais discutées par un groupe d'experts sans représentation syndicale.**

## 4. TRANSITION JUSTE

L'engagement pris par les gouvernements lors de la COP17 sur l'importance de veiller à une « transition juste qui génère des emplois décents et de qualité lors de la transition vers une société qui émet moins de carbone et qui est moins tributaire des changements climatiques » doit trouver sa place dans le nouvel accord. Un message fort aux personnes qui travaillent est essentiel pour montrer l'engagement du gouvernement à lutter contre le changement climatique d'une manière socialement rationnelle.

Quand nous parlons de Transition Juste, nous pensons à :

- Des investissements durables et la promotion du travail décent,
- la protection sociale,
- l'étude et l'anticipation des effets sur l'emploi,
- la diversification économique au niveau local,
- le soutien au développement des compétences et à la formation professionnelle, et
- les négociations tripartites et la consultation avec les syndicats.

Différents aspects du monde du travail doivent être incorporés, tels que l'adoption d'objectifs d'atténuation avec un fort composant de création d'emploi, ou le rôle de la protection sociale aux activités d'adaptation. Le travail entrepris par l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour définir les composantes de la Transition Juste devrait alimenter les négociations de la CCNUCC.

La nécessité d'accompagner les réductions d'émissions et d'autres politiques climatiques avec une stratégie de Transition Juste est maintenant reconnue par la COP ainsi que par plusieurs organisations engagées dans le travail sur le climat. Pourtant, il est important de tenir compte que nous n'avons toujours pas à ce jour ni des politiques climat ambitieuses ni des stratégies industrielles en place pour s'assurer de la participation des travailleurs et leurs familles dans une économie à bas carbone et durable. Tous les éléments mentionnés ci-dessus forment une des clés du succès de l'adoption des politiques climatiques socialement responsables. Nous appelons les gouvernements à les mettre en place en même temps que les politiques climat.

### **FORUM ET PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES MESURES DE RÉPONSE (SBI/15 & SBSTA/9)**

Le forum sur les mesures de réponse a été une occasion unique pour discuter des questions de grande importance pour le mouvement syndical, y compris les différents moyens d'assurer la Transition Juste aux travailleurs, comme convenu lors de la COP16.

**A la COP 19** **Les Gouvernements doivent s'assurer qu'un espace est maintenu pour mieux guider l'application de la Transition Juste.**

Cet espace pourrait être celui du Forum. Les activités potentielles d'un tel travail pourraient inclure :

- La compilation de pratiques et de méthodologies pour évaluer les conséquences sur l'emploi des politiques climatiques afin d'aider les pays à prendre des décisions socialement saines et inspirées des meilleures pratiques et leçons apprises dans d'autres pays.
- la compilation de bonnes pratiques sur les actions

des parties prenantes non-étatiques sur les politiques industrielles au niveau national, y compris celles où les syndicats participent.

- l'identification des politiques publiques qui ont été mises en œuvre pour contrer les effets négatifs sur l'emploi ou la multiplication des effets positifs pour pouvoir mieux appliquer la transition juste au niveau national.
- L'étude et l'identification des investissements nécessaires pour soutenir la transformation des secteurs économiques et les sources potentielles de financement. Le lien entre cette étude et la possibilité de la CCNUCC de soutenir les populations les plus vulnérables devrait être fait de façon progressive.
- l'étude sur les moyens de mieux intégrer les Programmes Nationaux de Travail Décent dans les politiques climatiques de façon à assurer leur complémentarité.



**Nos dirigeants doivent se mobiliser et répondre au défi climatique en même temps qu'il s'attaquent aux priorités sociales"**

Pour plus d'informations sur la position de la CSI sur le changement climatique à Varsovie, veuillez contacter [anabella.roseberg@ituc-csi.org](mailto:anabella.roseberg@ituc-csi.org)